

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2024-2025



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

N°32 - publié le 19 février 2025



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

PROCÈS-VERBAL N° 17

REUNION DU 18/03/2025

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents : Jean Marie PION, Pierre FAURIE

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

Info : Participation des joueurs de catégorie U20 aux championnats seniors

Suite à de nombreuses questions concernant la situation des clubs disposant d'une équipe U20 engagée dans les championnats U20 D1 ou U20 D2, et déclarant forfait pour une ou plusieurs rencontres, et les conséquences sur un forfait automatique éventuel des équipes seniors considérées inférieures, la réponse est NON.»

EXEMPLES de hiérarchie des équipes :

*L'équipe U20D1 est dite supérieure aux équipes seniors D2,D3, D4 et D5 (équipes inférieures)

*L'équipe U20D2 est dite supérieure aux équipes seniors D3, D4, D5 (équipes inférieures)"

Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

DOSSIER n° 52

Match n° 28590146, FC Chabeuil 2 – AC de l'Allet 1, Seniors D3 poule c du 22/02/2025

Evocation du club de FC Chabeuil portant sur la qualification et/ou la participation du joueur TIADI Medhi, licence N° 2544105552 de l'équipe de AC de l'Allet pour le motif suivant :

« Ce joueur était sur le coup d'une suspension de 4 matchs fermes avec date de prise d'effet le 09/12/2024 ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de FC Chabeuil le 01/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant que celle-ci a été communiquée au club AC de l'Allet le 05/03/2025 qui nous a fait part de ses remarques.



Usant de son droit d'évocation et conformément à l'article 99.2 des Règlements Sportifs du District, la commission des Règlements se saisit du dossier.

Considérant que les joueurs TIADI Medhi, licence N° 2544105552 de était sur le coup d'une suspension de 4 matchs fermes avec date de prise d'effet le 09/12/2024.

Considérant qu'entre le 09/12/2024, date d'effet de la sanction et le 22/02/2025 date de la rencontre qu'il a disputée contre FC Chabeuil, l'équipe de AC de l'Allet 1 a disputé que 3 matchs

Considérant que l'article 123 des Règlements Sportifs du District prévoit que :

- La suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition, même s'il ne pouvait y participer réglementairement (par exemple en application de l'article 167 des Règlements Généraux de la F.F.F.).

Le joueur ne peut être inscrit sur une feuille de match avec une autre équipe de son club tant qu'il n'a pas purgé sa suspension au regard du calendrier de cette dernière.

Considérant qu'il en résulte que le joueur TIADI Medhi, licence N° 2544105552 avait purgé que 3 matchs avec l'équipe de son club engagé en championnat Seniors D3, jour où il a participé à la rencontre du 22/02/2025 face à l'équipe de FC Chabeuil.

En conséquence ce joueur n'était pas qualifié pour participer à la rencontre citée en référence, pour ce motif et en application de l'article 99.2 des Règlements du District, la Commission des Règlements donne **match perdu par pénalité à l'équipe AC de l'Allet** pour en reporter le gain l'équipe de FC Chabeuil 2.

En application des articles 16 des Règlements du District :

FC Chabeuil 2 : 3 points ; 3 buts

AC de l'Allet 1: - (moins) 2 points ; 0 but

Le club de AC de l'Allet est amendé de la somme de 211,30 € pour avoir fait participer un joueur à une rencontre officielle en état de suspension et est débité de la somme de 37,00 € pour frais de dossier.

D'autre part, en application de l'article 123.3 des Règlements du District, la Commission des Règlements dit que le joueur TIADI Medhi, licence N° 2544105552 a purgé ce match de suspension lors de cette rencontre mais leur inflige une nouvelle suspension d'un match ferme avec prise **d'effet au 24/03/2025 pour** avoir participé à une rencontre officielle en état de suspension.

L'éducateur **FRIANT Dylan licence n° 2588542548** est suspendu de 4 matchs fermes de toute fonction officielle avec date d'effet le **24/03/2025** conformément à l'article 132 des Règlements du District

DOSSIER n° 53

Match n° 53073428, JS Livron 2 / Le Teil Melas 1 2, U17 D4 pouleC du 22/02/2025

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, l'équipe de le Teil Melas a débuté le match avec 8 joueurs. l'équipe de Le Teil Melas étant réduite à moins de 8 joueurs à la 33^{ème} mn, l'arbitre a mis un terme à la rencontre,. Le score était à ce moment de 4 à 0 pour JS Livron



La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de Le Teil Melas

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

JS Livron : 3 points ; 4 buts

Le Teil Melas : 0 point ; 0 but

Dossier transmis à la commission de la compétition Jeunes aux fins d'homologation.

DOSSIER n° 54,

Match n°28598442, Crest Aouste 2 / Fc Bourg les Valence 1, Seniors D1 du 09/02/2025

Réserve d'après match du capitaine du club de Crest Aouste pour le motif suivant ainsi formulé :

« réserves sur la qualification et la participation au match du joueur, numéro 13, CHAM YANKUBA licence numéro 9605047488, appartenant au club du FC Bourg les Valence.

Motif : Ce joueur présente une licence officielle (numéro 9605047488) sans certificat médical caractérisant le double surclassement en catégorie senior.

Motif : Ce joueur présente une licence officielle (numéro 9605047488) sans certificat international de transfert de la fédération affilié a son ancien club ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation par courrier électronique du club de Crest Aouste le 10/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant qu'après vérification au fichier, la Commission a constaté que la licence du joueur CHAM YANKUBA licence numéro 9605047488 de la catégorie U19 a été validée le 30/09/2024.

- Attendu que le premier motif indiqué du club de crest caractérisant l'absence du certificat médical du double surclassement en catégorie Senior ne peut être retenu car le joueur CHAM YANKUBA licence numéro 9605047488 relève de la catégorie U19 qui le dispense d'un certificat médical de surclassement (article 73.2 des Règlements Généraux de la FFF) .
- Attendu que le deuxième motif indiqué du club de Crest Aouste concernant l'absence du certificat international de transfert, après renseignements pris auprès de la LAuRAFoot et du club du FC Bourg les Valence, le joueur CHAM YANKUBA lors de sa demande de licence a déclaré ne pas avoir été licencié auparavant dans un autre club. Etant observé que le certificat international de transfert n'est pas exigé lorsqu'il n'est pas établi que le joueur est été licencié dans un autre club étranger moins de 30 mois précédent sa licence en France.

En conséquence, la commission des règlements dit que la réclamation est non fondée et rejette la dite réclamation.

Le compte du club Crest Aouste sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 55

Match n° 28590906, AS Sud Ardèche / Usphc2, Seniors D4 poule F du 08/03/2025

Réserve d'avant match posée par le capitaine de l'US Portes Hautes Cevenneportant sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club AS Sud Ardèche, pour le motif



suivant : des joueurs du club AS Sud Ardèche sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 09/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe de AS Sud Ardèche l'opposant à l'équipe de FC Montélimar U20 D1 du 01/03/2025, il ressort qu'un joueur de la catégorie U20 a participé à la rencontre de référence :

- FANGIER Paul, licence n° 2546353034

En conséquence la commission des règlements donne match perdu pour l'équipe AS Sud Ardèche pour en reporter le gain à l'équipe de l'US Portes Hautes Cevennes

AS Sud Ardèche 3: - (moins) 1 point , 0 but

AS Portes Hautes Cevennes Cevennes 2 : 0 points , 3 buts

Le compte du club de AS Sud Ardèche sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 56

Match n°28618810, AS Sud Ardèche 2 / FC Rhone Vallée 2, Séniors D2 pouleB du 15/03/2025

Réserve d'avant match posée par le capitaine de Fc Rhone Vallée pour le motif suivant :

« Les trois joueurs suivants :

- MARTINS Anzo N° 2547472857

- MAZAT Loris N° 2546622307

- AUDIGIER Nathan N° 2546771338

ont participé à la dernière rencontre U20 D1 du 01/03/2025. Cette équipe n'a pas joué les 8,15 et 16 mars 2025. L'équipe U20D1 étant équipe supérieure de l'équipe senior D2, ils ne pouvaient prendre part à la rencontre ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la confirmation de la réserve d'avant match par courrier électronique le 17/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe de AS Sud Ardèche l'opposant à l'équipe de FC Montélimar U20 D1 du 01/03/2025, les joueurs MARTINS Anzo N° 2547472857 est de catégorie U18, MAZAT Loris N° 2546622307 est de catégorie U19 et AUDIGIER Nathan N° 2546771338 est de catégorie U18.

Attendu que l'article 167.6 de RG de le FFF stipule que :

« La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent ».

En conséquence ces joueurs pouvaient participer à la rencontre sus-citée.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de Rhône Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.



DOSSIER n° 57

Match n° 28618805, FC Montélimar 1 / US Montélimar 2, Seniors D2, poule B du 09/03/2025

Réclamation d'après match posée par le club du FC Montélimar sur le motif suivant :

« Les joueurs Djaffar Amine, Amroune Nafaa, Nury Lorik, Gracia Romero Julian, Pinchenet Lenny, Beji Nadel du club de l'UMS n'étaient pas qualifiés, ne pouvaient participer à un match de compétition officielle d'une équipe inférieure alors qu'ils sont entrés en jeu lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures de leur club lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour, le lendemain ».

Considérant que la commission a pris connaissance de la réclamation match par courrier électronique le 09/03/2025 pour la dire recevable.

Considérant que la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe de l'US Montélimar l'opposant à l'équipe de GFHT, U20 D1 du 08/02/2025, les joueurs *Djaffar Amine licence n° 2546438294 est de la catégorie 19, Amroune Nafaa licence n° 2547330471 est de la catégorie U18, Nury Lorik licence n° 2546267795 est de la catégorie U19 et Gracia Romero Julian licence n° 9604381741 est de la catégorie U19.*

Attendu que l'article 167.6 de RG de le FFF stipule que :

« La participation, en surclassement, des joueurs U13 à U19 et des joueuses U13 F à U19 F à des compétitions de catégorie d'âge supérieure, ne peut avoir pour effet de leur interdire ou de limiter leur participation à des épreuves de leur catégorie d'âge respective. Ils restent soumis aux obligations des catégories d'âge auxquelles ils appartiennent ».

En conséquences ces joueurs pouvaient participer à la rencontre sus-citée.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte du club de Montélimar FC sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER n° 58

Match n° 28419455, US Montélimar 1 / Ent US Vallée du Jabron 1 , U17 D1 du 15/03/2025

Après lecture du rapport de l'arbitre de la rencontre, l'équipe de l'US Montélimar a débuté le match avec 12 joueurs. L'équipe de l'US Montélimar étant réduite à moins de 8 joueurs à la 45^{ème} mn, l'arbitre a mis un terme à la rencontre,. Le score était à ce moment de 1 à 0 pour l'US Vallée du Jabron.

La commission des Règlements donne match perdu à l'équipe de l'US Montélimar.

En application de l'article 18 des Règlements Sportifs du District :

US Montélimar : 0 point ; 0 but
Ent. US Vallée du Jabron : 3 points ; 1but

Dossier transmis à la commission des compétitions jeunes aux fins d'homologation.

Le Président
Laurent JULIEN

Le secrétaire
Jean Marie PION



COMMISSION D'APPEL REGLEMENTAIRE

PROCÈS-VERBAL N°5 DU 18/02/2025

DECISIONS

Présidence : Jean-Yves COQUELLE

Présents: Mme COURTIAL, MM. CROTTE - GIRON-BRET.

Absents excusés : MM. BERTRAND – KERDO, Mme MONTAGNON

AR 24/25- 07-11 l'US DAVEZIEUX VIDALON interjetant appel contre le résultat d'un match pour absence de neutralité de l'arbitre

Match concerné : Championnat féminines séniors, D2, poule A
AS SUD ARDECHE/ US DAVEZIEUX VIDALON du 22/02/2025

Le 27 février 2025, la Commission ayant pris connaissance de l'appel de l'US DAVEZIEUX VIDALON pour le dire recevable en la forme, après le rappel des faits.

Ont été auditionnés

De l'US DAVEZIEUX VIDALON

M LIABEUF Jérôme, éducateur, responsable de l'équipe

M. PROVOST Emmanuel, président

De l'AS SUD ARDECHE

M MAANANE Sami, éducateur

M GONCALVES Yoann, arbitre

Absent excusé :

M BRUNET Nicolas, président de la Commission d'Arbitrage.

Les dirigeants de l'US Davézieux Vidalon contestent l'arbitrage de Mr Goncalves et considèrent qu'ayant une licence de dirigeant au club de Sud Ardèche, qu'il n'a pas été impartial, sanctionnant les joueuses de Davézieux Vidalon, étant tolérant avec celles de Sud Ardèche et accordant un but entaché d'une faute sur leur gardienne. L'USDV s'étonne de la désignation de Mr Goncalves pour ce match.

Dans son rapport envoyé à la commission d'appel, Mr Brunel reconnaît que M Goncalves n'aurait pas dû être désigner. Mr Bret, représentant des arbitres auprès de la commission d'appel rappelle à Mr Goncalves qu'il **doit**, chaque saison, informer la commission d'arbitrage de ses liens avec les clubs pour éviter ces situations.

Mr Goncalves considère qu'il pouvait arbitrer ce match puis que « c'était un match féminin ».

L'US Davézieux Vidalon n'a posé aucune réserve technique ni pendant, ni après le match. Des explications du club, aucune faute technique d'arbitrage n'est avérée.

Cependant la commission d'appel réglementaire considère que Mr Goncalves aurait dû dès sa désignation, informer la commission d'arbitrage de ses liens avec l'AS Sud Ardèche et qu'il a, de part son attitude, et toute connaissance, créer un possible conflit d'intérêt.





Aucune faute technique n'étant avérée, la commission d'appel

confirme le résultat du match

demande à la commission d'arbitrage d'étudier d'éventuelles sanctions contre Mr Goncalves pour non- respect de ses obligations garantissant sa neutralité et son impartialité (art. 38 du statut de l'arbitrage).

LE PRESIDENT DE LA COMMISSION

Jean-Yves COQUELLE

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai d'un mois à compter de sa notification. La recevabilité de ce recours contentieux est toutefois soumise à la saisine préalable et obligatoire de la Conférence des Conciliateurs du CNOSF dans le délai de 15 jours suivant la notification de la décision, dans le respect des dispositions des articles L. 141-4 et R. 141-5 et suivants du code du sport. Cette procédure interrompt le délai de recours d'un mois ouvert devant la juridiction administrative.

Frais d'audition juridique :

US DAVEZIEUX VIDALON : 74,00 euros.

Frais administratifs liés à l'audition :

US DAVEZIEUX VIDALON : 42,30 euros



COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

PROCÈS-VERBAL N°29

Réunion électronique du 17 / 03 / 2025

Présents : MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.net) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisées
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h30
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

Horaire Légal : C'est l'horaire officiel qui est affiché, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'horaire de la rencontre.

Horaire Autorisé : C'est l'horaire qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son horaire Légal. L'horaire autorisé est défini par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

Horaire négocié : C'est l'horaire qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :

Période Verte : Jusqu'à J-21 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

Période Orange : De J-20 à J-13 inclus, l'horaire est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

Période Rouge : A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.

En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.





Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

FEUILLES DE MATCH -Rappel de l'article 75 des Règlements Sportifs du District

ARTICLE 75 : Feuille de match (si non utilisation de la F.M.I.).

La feuille de match sera fournie par le club visité.

Elle sera retournée, dans tous les cas, dans les 12 heures suivant la rencontre par l'équipe qui reçoit à la commission des championnats et coupes Séniors par mail (competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Séniors, Vétérans et Foot Diversifié ou la commission des compétitions des championnats et coupes jeunes (competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) pour les équipes Féminines et Jeunes.

Sont pénalisés d'une amende :

- Tout retard dans l'envoi de la feuille de match, amende doublée en cas de récidive,
- Toute feuille de match incomplètement renseignée ;

TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT, Mob : 06 80 92 81 87.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Référence demande autorisation :

Pour toutes les organisations les clubs se référeront aux éléments en ligne sous l'arborescence :
PRATIQUES / TOURNOIS CLUBS / REFERENCE TOURNOIS

Tournois autorisés :

AS BERG HELVIE :

U11 le 31 Mai 2025,
U13 le 01 Juin 2025.

AS CORNAS :

U9 à 8 le 07 Juin 2025,
U11 le 07 Juin 2025,
U13 le 07 Juin 2025.

AS LA SANNE ST ROMAIN SURIEU :

U9 le 05 Avril 2025.

AS SUD ARDECHE :

U11 les 20 et 21 Avril 2025,
U13 les 20 et 21 Avril 2025.





U7

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

PLANNING SAISON U6 et U7 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues).

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 29 Mars à 10h00.

U9

Responsable : Martine MOMBARD, Mob : 06 14 79 84 22.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

PLANNING SAISON U8 et U9 :

Les clubs peuvent consulter leur planning sur le site internet du District selon le chemin suivant :

<https://drome-ardeche.fff.fr/football-animation-et-loisirs/>

puis choisir une épreuve et Valider, puis Sélectionner le club.

L'ensemble des rendez-vous pour la phase PRINTEMPS sont disponibles. La sélection de la fiche vous intéressant permettra de découvrir les détails du plateau (Site d'accueil, club organisateur, clubs participants, nombre d'équipes attendues)

De part cette évolution nous pouvons faire les modifications avec une mise à jour instantanée.

Nous vous demandons de consulter régulièrement cette rubrique surtout en début de phase.

Vous pouvez également sur Footclubs renseigner le déroulement de vos plateaux et joindre votre fiche Plateau.

Prochains Plateaux : Samedi 22 Mars 2025 à 13h30.

U11

Responsable : Julien BARRE, Mob : 06 49 63 12 81 - **Mail :** competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

Les plateaux de la phase PRINTEMPS sont en ligne.

Prochains Plateaux : Samedi 22 Mars 2025 à 10h00.





U13

Responsable : Mathilde REBOULLET, Mob : 06 08 82 29 55.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 13h30.

FESTIVAL PITCH U13 :

Finale départementale le 05/04/2025 à TOURNON.

Les premières rencontres ont été tirées le Jeudi 13 Mars lors de la soirée de tirage de l'ensemble des coupes du District :

VALENCE OL 2	VALENCE FC
RHONE CRUSSOL FOOT 07	VALENCE OL 1
FC TRICASTIN	US VAL D'AY
ES BEAUMONTELEGER	FC BOURG LES VALENCE
AS SUD ARDECHE 2	US DAVEZIEUX
OL SALAISE RHODIA 2	AS GENISSIEUX
AS SUD ARDECHE 1	AS ST BARTHELEMY VALS
OL CENTRE ARDECHE	RC TOURNON TAIN

Coupe Ch ANDRE :

Tirage au sort des plateaux ¼ Finales du 05 Avril :

05/04/2025	Poule A	Poule B	Poule C	Poule D
Recevant	US 2 VALLONS	VALENCE FC	US DAVEZIEUX	US MOURS
	FC HAUTERIVES	VALENCE OL	ES BOULIEU ANNONAY	FC HERMITAGE
	FA LE TEIL MELAS	VALLON PT D'ARC FC	ES MALISSARD	FC PEAGE
	OL RUOMS	OL SAINT MONTAN	ESP HOSTUN	RHONE CRUSSOL F07

½ Finales : Le 24 Mai 2025 :

Vainqueur plateau B – Vainqueur plateau A,

Vainqueur plateau C – Vainqueur plateau D.

Finale le 14 Juin 2025.

U15

Responsable : Luc de BURINE, Mob : 06 89 55 99 95.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Dimanche 10h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

CHAMPIONNATS

D1 :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE 1 - GFHT 1, est programmée le 20/04/2025.





Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

JS LIVRON – BG VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

MONTELIMAR FC – GFHT en retard est programmée le 27/04/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 10 du 01/02/2025 :

US VAL D'AY – FC MUZOLAIS en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 09/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER - FC VALENCE en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 12 du 16/02/2025 :

US MONTELIMAR 2 - ENT CREST AOUSTE en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 16/03/2025 :

US DROME PROVENCE – AS SUD ARDECHE 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

MONTELIER US – VALENCE FC en retard est programmée le 04/05/2025.

D3 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

FC HAUTERIVES GS – Ent FCC SASA USSM en retard est programmée le 06/04/2025.

FC CHATUZANGE GOUBET – Ent US2V ASR en retard est programmée le 06/04/2025.

FOOT MONT PILAT – Ent CHAT9 GAL ST BARTH en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

ES MALISSARD – ES CHOMERAC en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

FC VALLON – FC RHONE VALLEES en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ST MONTAN OL – CHAT09 RHONE en retard est programmée le 27/04/2025.

ACE FC – ES CHOMERAC en retard est programmée le 04/05/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

ES BOULIEU – AS VALENSOLLES en retard est programmée le 06/04/2025.

ES NORD DROME – FC PLATEAU ARDECHOIS en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 3 du 15/02/2025 :

ES SARRAS SP ST VAL 2 – AS DU DOLON en retard est programmée le 05/04/2025.





Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

AS DOLON – FC BG PEAGE en retard est programmée le 27/04/2025.
ES SARRAS SP ST VAL 2 – O SALAISE RHODIA 2 en retard est programmée le 27/04/2025.
ES NORD DROME – ES BOULIEU en retard est programmée le 27/04/2025

Poule B :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

Ent USVJ/FCV2 - BARBIERES BRM (ici match inversé), en retard est programmée le 27/04/2025.
FC PORTOIS – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

PIERRELATTE – BARBIERES BRM en retard est programmée le 06/04/2025.
Ent USVJ/FCV 2 – Ent MEYSSE ROCHEMAURE en retard est programmée le 06/04/2025.
JS LIVRON 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

BARBIERES BRM - FC PORTOIS en retard est programmée le 04/05/2025.
Ent USVJ/FCV 2 – AS ST MARCEL VALENCE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Forfait journée : Ent FCC SASA USSM (U15D4 A J4).

D5 :

Poule A :

La rencontre de la journée 3 du 16/03/2025 :

Ent CHATO9 ST BARTH 2 – FOOT MONT PILAT 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Poule B :

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US VAL D'AY 2 – Ent ST ALBAN/ROIFFIEUX, en retard est programmée le 06/04/2025.
RCF 07 3 - Ent ASD FCCBG USP 2 en retard est programmée le 06/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE 2 – US PONT LA ROCHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.
RCF 07 3 - Ent FCLS BREN en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule C :

La rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALENCE FC 2 – US MOURS 3 en retard est programmée le 26/04/2025.
ES BEAUMONTELEGER 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 27/04/2025.
ES MALISSARD 2 - US BEAUFORT, en retard est programmée le 27/04/2025.
CFHT 3 – Ent CHABEUIL MONTVENDRE, en retard est programmée le 27/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent CHABEUIL MONTVENDRE – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 04/05/2025.

La rencontre de la journée 4 du 23/02/2025 :

ES BEAUMONTELEGER 2 – VALENCE FC 2, en retard est programmée le 20/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 23/02/2025 :





ES MALISSARD 2 – JS ST PAUL ROMANS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 1 du 02/02/2025 :

ES CHOMERAC 2 – US MONTELIER 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontre de la journée 2 du 09/02/2025 :

Ent FCS RCS – OL CENTRE ARDECHE 2, en retard est programmée le 06/04/2025.

La rencontres de la journée 4 du 16/03/2025 :

ANCONE US – FC 540 en retard est programmée le 06/04/2025.

ES CHOMERAC 2 – ACE FC 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Poule E :

Les rencontres de la journée 1 du 01/02/2025 :

VALS US – Ent USVJ/FCV3, en retard est programmée le 27/04/2025.

SC BG ST ANDEOL – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 09/02/2025 :

US ST JUST ST MARCEL – Ent MEYSSE ROCHEMAURE 2, en retard est programmée le 27/04/2025.

OL RUOMS – US VALS, en retard est programmée le 04/05/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – CO CHATO9 RHONE 2 en retard est programmée le 04/05/2025.

Les rencontres de la journée 3 du 16/02/2025 :

SC BG ST ANDEOL – Ent USVJ/FCV3 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – FC BAUME BOUCHET MONTSEGUR le 27/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 23/02/2025 :

FC TRICASTIN 2 – CO CHATO9 RH 2 en retard est programmée le 18/05/2025.

FC MONTELMAR 2 – SC BOURG ST ANDEOL le 04/05/2025.

Les rencontres de la journée 5 du 16/03/2025 :

SC BG ST ANDEOL – OL RUOMS en retard est programmée le 20/04/2025.

Ent USVJ/FCV 3 – FC TRICASTIN 2 en retard est programmée le 20/04/2025.

Forfait Général : VALLIS AUREA FOOT (U15D5 A), FC EYRIEUX EMBROYE 3 (U15D5 D).

Modification du calendrier initial D3, D4, D5:

Compte tenu de la programmation des ¼ de finale de la Coupe Gilbert PESTRE le dimanche 05 Avril 2025, la journée n° 6 des compétitions D3, D4 et D5 initialement prévue au 05/04/2025 est anticipée au 30/03/2025.

COUPE CREDIT AGRICOLE JP QUINTIN :

Date ¼ de finale : 06/04/2025.

Date ½ Finale : 20/04/2025.

COUPE Gilbert PESTRE :

Date ¼ de finale : 06/04/2025.

Date ½ Finale : 20/04/2025.





Situation du club Ent ASD FCCBG USP :

L'équipe initialement engagée en Coupe Gilbert PESTRE sous l'appellation Ent ASD FCCBG USP 2 devenant l'équipe supérieure de la catégorie, et l'appellation ne pouvant être modifiée dans l'application de gestion des compétitions pour la compétition Coupe Gilbert PESTRE, cette équipe portera toujours le numéro 2 (bien qu'équipe supérieure) pour la Coupe Gilbert PESTRE, à compter du tour 1/16^e finale.

U17

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardecche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

COUPE ERM VALLON - Ch VIVIER BOUDRIER :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Les rencontres se joueront le 05/04/25.

CHAMPIONNAT

D1 :

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

RHONE CRUSSOL 2 – AS SUD ARDECHE en retard est programmée le 26/04/2025.

VALLIS AUREA – RHONE VALLEES FC en retard est programmée le 26/04/2025.

D2 :

Poule A :

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

FC MUZOLAIS – FC ANNONAY en retard est programmée le 19/04/2025. (Rectificatif)

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

ANNONAY FC / GF HERMITAGE TOURNON en retard est programmée le 26/04/2025.

FOOT MONT PILAT / Ent BOULIEU-BOURG en retard est programmée le 26/04/2025.

MOURS US – Ent ASD FCCBG USP en retard est programmée le 26/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 11 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – JS LIVRON en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 13 du 15/03/2025 :

FC MONTELIMAR – AS ST MARCEL VALENCE en retard est programmée le 05/04/2025.

OL CENTRE ARDECHE – FC BOURG LES VALENCE en retard est programmée le 26/04/2025.

D3 :

Poule A :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

US PONT LA ROCHE – Ent CHEYLARD SASA USSM est programmée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 4 du 15/03/2025 :

MONTELIER US – BREN FC est programmée le 05/04/2025.





Poule B :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

US DROME PROVENCE – AS VEORE MONTOISON, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 2 du 08/02/2025 :

FC VALLON – FC BOURG LES VALENCE 2, en retard est programmée le 19/04/2025. (Rectificatif)

ES BEAUMONTELEGER – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

Ent USVJ/FCV 2 – US ST JUST ST MARCEL, en retard est programmée le 19/04/2025.

ES BEAUMONTELEGER – CO CHATO9 RHONE, en retard est programmée le 19/04/2025.

D4 :

Poule A :

Les rencontres de la journée 5 du 15/03/2025 :

JS St PAUL ROMANS – AS DOLON, en retard est programmée le 05/04/2025.

AS CORNAS 2 – US MONTMEYRAN en retard est programmée le 05/04/2025.

FC PLATEAU ARDECHOIS – FC MUZOLAI 2 en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule B :

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025 :

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – ROMANS PS, en retard est programmée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

LAPEYROUSE M – Ent CHATO9 ST BARTH, en retard est programmée le 05/04/2025.

FC HAUTERIVES GS – Ent US 2 VALLONS ASR en retard est programmée le 05/04/2025.

AS ST MARCEL VALENCE 2 – ROMANS PS en retard est programmée le 19/04/2025.

Ent ST ALBAN ROIFFIEUX – BARBIERES BRM 2, en retard est programmée le 19/04/2025.

Poule C :

La rencontre de la journée 1 du 01/02/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – JS LIVRON 2 Traitement en commission.

La rencontre de la journée 2 du 08/02/2025, reprogrammée le 08/03/2025 :

JS LIVRON 2 – FA LE TEIL MELAS Traitement en commission.

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL 1 – US PORTES HT CEVENNES, en retard est programmée le 05/04/2025.

Ent ECA ACE 2 – Ent ASSAF ST DIDIER 3 en retard est programmée le 05/04/2025.

JS LIVRON 2 – ANCONE US en retard est programmée le 05/04/2025.

Poule D :

Les rencontres de la journée 4 du 15/03/2025 :

ST RESTITUT FC – MONTELIER US 2, en retard est programmée le 05/04/2025.

FC EYRIEUX EMBROYE 2 – ES CHOMERAC en retard est programmée le 05/04/2025.

ES MALISSARD – VALLEE DOUX AS en retard est programmée le 05/04/2025.

FC ROCHEGUDE – AS VEORE MONTOISON en retard est programmée le 05/04/2025.

Forfaits journée : AS PIERRELATTE (U17D4 C J4) ; FC RAMBERTOIS (U17D4 A J5).



U20

Responsable : Claude BRESSON Mob : 06 70 03 20 57.

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

UTILISATION FMI :

Nous vous rappelons que l'utilisation de l'application FMI a un caractère obligatoire. Avant le début de cette saison, merci de vérifier l'accès informatique des éducateurs et/ou dirigeants en charge des équipes.

U20D1 :

La rencontre de la journée 3 du 28/09/2024 :

SC BOURG ST ANDEOL – ASF PIERRELATTE est reprogrammée le 05/04/2025.

Les rencontres de la journée 12 du 01/02/2025 :

FC MONTELIMAR – GFHT est programmée le 19/04/2025 (Rectificatif).

La rencontre de la journée 13 du 08/02/2025 :

ASF PIERRELATTE – SC BOURG ST ANDEOL est reprogrammée le 01/05/2025 (Rectificatif).

Les rencontres de la journée 15 du 08/03/2025 :

SC BOURG ST ANDEOL – FC MONTELIMAR est programmée le 26/04/2025.

OL SALAISE RHODIA – US VALLEE JABRON est programmée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 16 du 15/03/2025 :

US VALLEE JABRON – AS SUD ARDECHE est programmée le 26/04/2025.

FC MONTELIMAR – ES CHOMERAC est programmée le 10/05/2025.

La rencontre de la journée 17 du 22/03/2025 :

OL SALAISE RHODIA – ES BOULIEU LES ANNONAY est programmée le 05/04/2025.

Forfait journée : US MONTELIMAR (U20 D1 J15).

U20D2 :

Poule A

La rencontre de la journée 3 du 25/01/2025 reportée au 01/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – JOYEUSE ST PAUL est reportée en attente retour décision disciplinaire.

La rencontre de la journée 4 du 01/02/2025 :

JOYEUSE ST PAUL – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 05/04/2025.

La rencontre de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent MONTELIER CHABEUIL – AS ST MARCEL VALENCE est reprogrammée le 19/04/2025.

FC BOURG LES VALENCE - Ent CHATELET ESND est reprogrammée le 19/04/2025.

La rencontre de la journée 7 du 08/03/2025 :

FC BOURG LES VALENCE – FA LE TEIL MELAS est reportée en attente retour décision disciplinaire.





La rencontre de la journée 8 du 15/03/2025 :

FA LE TEIL MELAS – AS ST MARCEL VALENCE est soumise au retour décision disciplinaire.

FC EYRIEUX EMBROYE – Ent CHATELET ESND est reprogrammée le 05/04/2025.

FOOT MONT PILAT – FC BOURG LES VALENCE est reprogrammée le 26/04/2025.

Ent MONTELIER CHABEUIL - JOYEUSE ST PAUL est reprogrammée le 26/04/2025.

Poule B

Les rencontres de la journée 5 du 08/02/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – VALENCE FC est reprogrammée le 05/04/2025.

CORNAS – Ent BERG HELVIE RUOMS est reprogrammée le 19/04/2025.

Les rencontres de la journée 8 du 15/03/2025 :

Ent SARRAS SPORTS – ST CYR FELINES est reprogrammée le 19/04/2025.

Coupe Georges ETIENNE :

Le tirage des quarts de finales est en ligne. Les rencontres se joueront le 05/04/25.



COMMISSION DES ARBITRES

PROCÈS-VERBAL N° 29

FÉLICITATIONS

Nous félicitons PHILIBERT Thomas, GAYET Charlie, MARESTIN Pierre et CHEVECHIAN Maïke qui ont validé la théorie et la pratique en tant que jeune arbitre de ligue (JAL).

Nous félicitons également DUBOIS Michael qui a validé la théorie et la pratique en tant qu'arbitre assistant ligue adulte.

PERMANENCE ARBITRALE DU WEEK END DU 22 ET 23 MARS 2025

• **BRUNEL NICOLAS (06-70-31-54-43)** Merci de contacter, à partir du samedi matin, uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur

FINALE U 13 PITCH

Voici les arbitres sélectionnés pour les finales U13 Pitch qui auront lieu le samedi 05 avril 2025 à Tournon :

- BEN CHAHED Nassim
- BERTRAND Djoulia
- CHALLIT Jules
- DIORE Antonin
- LOUCHAMI Mathys
- VALENTIN Éloïse
- DESSEMOND Evan
- ALMAGRO Jalane
- AYDIN Munzur
- COMTE Nolan
- KHELFI Wacel
- VALENTIN Alix
- SEKRANI Naim
- TABCHICHE Wassim
- LAURENT Luigi
- RAMOS FERRO Nilton

Baptiste vous enverra un mail avec des informations complémentaires.

INFORMATION SENIORS D4

La commission demande à tous les arbitres **seniors D4** de nous envoyer un RIB sur la boîte mail de la commission (arbitres@drome-ardeche.fff.fr)





RECYCLAGE TOUTE CATEGORIE

Le rattrapage des recyclages aura lieu le **samedi 29 mars 2025**.

Le rendez-vous est fixé à **8h au Stade des Combes à Guilherand-Granges**.

Fin du recyclage à 13h.

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).

Les jeunes arbitres stagiaires (formés en août 2024, octobre 2024, janvier 2025 et février 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

A noter, qu'en cas d'absence (excusée ou non – excepté les arbitres stagiaires (jeunes et adultes)), votre club sera amendé de 25€ et que vous perdrez 10 points sur votre note « Comportement ».

Voici la liste des arbitres convoqués :

D1 :

GUILLARD Sébastien

D2

KERBOGHOSSIAN Pierre

D3

BARBIER Jonathan
KAHLOULI Mohamed
PIGNON Kévin
ROSSINI Stéphane

D4

AMEUR Zouhaier
AMROUNE Samir
AURIC Frédéric
BARBOSA Laurent
BESSET David
BORNIER Ingrid
BOUKABOUS Nadir
BOURA Yssoufi
BOUVEYRON Rémi
CHANEGUIER Thomas
DADDA Djillali
DEYGAS Philippe
EL METTALSSI Hameza
GHARIBIAN Stéphane
GODET Cédric



HARDI Othmane
MAGNET Dorian
NAICH Mostafa
NOUTAI Zinsou
POULENARD Pierre
SAINTOIN David
ZAGUIA Rida
ZEROUALI Oualid

AAL & AAD

BEATTIE Eliott
BOURDEUX Clément
DELORME Lucie
MONTROT Mickaël
ROUBI Frédéric

RECYCLAGE JAD

La seconde date pour le recyclage :

Secteur « SUD » : Samedi 22 Mars à Livron (rue de la Sablière) – de 8h à 13h.

Je vous rappelle que votre présence à cette matinée est obligatoire. Si vous êtes absent sans avoir prévenu, vous perdrez 10 points sur votre classement et une amende de 25€ sera infligée à votre club (comme le prévoit le règlement intérieur de la CDA.) Et vous aurez l'obligation d'être présent à la session de rattrapage (29 mars 2025 de 8h00 à 13h00 – informations ci-dessus).

Il faudra vous munir d'une tenue de sport, crampons, nécessaire de toilettes, nécessaire de prise de note (stylo et cahier).

Les jeunes arbitres stagiaires (formées en août 2024, octobre 2024, janvier 2025 et février 2025) **ne sont pas obligés d'être présents** mais peuvent l'être s'ils le souhaitent.

Merci de vous inscrire via ce lien pour ceux qui ne l'ont pas fait :

<https://forms.office.com/e/ngZg3PNKhk>

Les jeunes arbitres féminines présentes le 7 décembre pour le recyclage sont **exemptées de présence.**

AGOSTINO	ANGELO
AZIAGNON	MARC-ELIE
BADA	AMINE
BOUSHABA	AMIR
CELLIER	TAO
DE CILLIA	BRAYAN
DUCOL	CLÉMENT
DURAND	GOHAN
FELIX	TOM
FOURNIER	THIBAUT
GHEBBARI	JIMMY



GRADEK	NOAH
LEXPERT	XAVIER
NAJIM	YOUNESS
SAUZEAT	EVAN
AROUI	ILIES
BADAD	AMIR
BILLON	JULES
CHAMBON	MAEL
CHASSIGNOLE	MATHIS
DE LOS MUROS	ESTEBAN
FARDADIS	NAWFAL
FRAISSE	SACHA
GUERLAIN	ETHAN
HAFSOUNI	NESSIM
MICHEL	MATHIS
MZOUGH	MOHAMED
SAGE	ARTHUR
VERRECCHIA	ESTEBAN
ZEKRI	KACI
ABBOUTI	YOUSSEF
AROUD	WASSIM
BEN CHAHED	NASSIM
BOUSHABA	JASMINE
CHAVANT	TITOUAN
CHMALI	ANIS
DOS SANTOS	ANTOINE
DY	KELLYAN
GAROUACHI	SOLEYMANE
JARDET	TOM
LEFORESTIER	ENGY
MARMI	AIMEN
MINGAM	ISAM
PASCAL	MALO
POLATOGLU	TALIP
POMAREL	DORIAN
RIDEAU NAINANI	GABRIEL
VALENTIN	ELOISE
YOUSOUF	ABOU
ZINOUNE	MOHAMED
ZINOUNE IGHSANE	HAMZA



LE DÉPARTEMENT

Ardèche
LE DÉPARTEMENT



Présence facultative pour les arbitres stagiaires :

FERRERE	LOUIS
GALINIE	LASZLO
GIRARD	ARTHUR
GRASSO	SILEY
HAMMADI	AMINE
KHELFI	WACEL
N'DOUMOU	LONY
PRUVOST	YOAN
RAMOS FERRO	NILTON
REY	RAPHAEL
ROGUI MOHAMED	AMINE
SEKRANI	NAIM
SHUTKEVYCH	MYKYTA
SUVIO	LEONIS
TOGORA	ANDREA
VALENTIN	ALIX
ARSAC	MATHIAS
KRAMMALA	YASSINE
MOIRABOU	JAYHAD
TABCHICHE	WASSIM
ALMAGRO	JALANE
AYDIN	MUNZUR
BEJAOU	FARAH
BELKADI	MOHAMED
COMTE	NOLAN
FAURE	MATTE

CALENDRIER PROVISIONNEL TECHNIQUE SAISON 2024/2025

MARS

Samedi 22 : Recyclage JAD – terrain de Livron– 8h à 13h

Samedi 29 : Rattrapage Recyclage – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) (Stade des Combes - GG) – 8h à 13h

MAI

Vendredi 23 : FIA Jeunes & Adultes – GUILHERAND-GRANGES (DDAF) – Séance n° 8 – 19h à 23h

COURRIERS DES ARBITRES

- **BOURA Yssoufi** : justificatif absence recyclage D4
- **POULENARD Pierre** : justificatif absence recyclage D4
- **GHARIBIAN Stéphane** : justificatif absence recyclage D4





- **MAGNET Dorian** : justificatif absence recyclage D4
- **GODET Cédric** : justificatif absence recyclage D4
- **BOUYEYRON Remi** : justificatif absence recyclage D4
- **AMROUNE Samir** : justificatif absence recyclage D4
- **DADDA Djillali** : justificatif absence recyclage D4
- **CHANEQUIER Thomas** : justificatif absence recyclage D4
- **SAINTOIN David** : justificatif absence recyclage D4
- **KIDIMBU KIANZA Djibryl** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **CHALLIT Jules** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **BAZRI Farid** : Envoi d'un Certificat Médical. Bon rétablissement.
- **SOUBAYA MATHIEU** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **FRAISSE Sacha** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **GUERGOURI Ilyas** : Courriel lu et transmis à la commission compétente.
- **REVOL Benjamin** : Courriel lu et noté
- **CHASSIGNOLE Mathis** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.
- **DUSSAUD Gerald** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.
- **DEHDOUH Naim** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.
- **LAURENT Luigi** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un forfait.
- **KRAMMALA Yassine** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.
- **AATILLAH Billal** : envoi de note de frais, arbitre non prévenu d'un arrêté municipal.

Président CDA
Nicolas BRUNEL



COMITÉ DE DIRECTION

Procès-verbal N°06

Réunion du 10 mars 2025

COMITE DE DIRECTION :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
VALLET Jean-François	X		
ARNAUD Roland	X		
BRUNEL Nicolas	X		
MONTALBANO Stéphan	X		
MARLHIN Alexandre	X		
PEALAT Philippe		X	
GALES Gérald	X		
AUBERT Philippe	X		
BETTON Bernard	X		
BRESSON Claude	X		
CAILLOT Alain	X		
COQUELLE Jean-Yves	X		
D'AGOSTINO Dominique	X		
DJEDOU Djamel		X	
FAURIE Pierre	X		
FOUYAT Camille	X		
GIRON Patrick	X		
JULIEN Laurent		X	
LAFFORGUE Elodie		X	
MOMBARD Martine	X		
PELIN Nathalie	X		
PION Jean-Marie	X		
REBOULLET Mathilde	X		
RENAUDIN Guy		X	
VILLAND Jean-François	X		
ZAVADA Richard	X		

SALARIES :

NOM - Prénom	Présents	Excusés	Absents
FOURNEL Thibault	X		
VALLET Yohann	X		



I. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Le Président informe le Comité de Direction de la réception d'un courrier de la région Auvergne Rhône-Alpes au sujet de la création d'une équipe féminine et rappelle le positionnement du District dans le cadre de ce dossier.

Par ailleurs, il revient sur le Conseil de Ligue qui s'est déroulé le 08/03/2025 :

- Licences LAuRAFoot : - 1%
- Licences District : - 0,7%
- Foot d'animation : - 4 %

Il informe le Comité de Direction du dossier mené par le District pour permettre à une joueuse malade de pouvoir jouer avec un bonnet.

Les candidatures respectives de R. ZAVADA au CDOS 07 et D. D'AGOSTINO au CDOS 26 sont validés par le Comité de Direction.

Le Président informe le Comité de Direction d'une subvention mise en place par la FFF pour cofinancer les postes des Conseillers Techniques Départementaux en Arbitrage.

Le Président informe que David BURAIIS ne reprendra pas son activité au District puisqu'il a signé un CDI avec l'US Mours. Le Comité de Direction remercie David pour toutes ses années au service du District et lui souhaite pleine réussite dans ses projets.

II. ADMINISTRATIF

1. Réunions de secteur

A ce jour, quatre réunions ont été effectués et il en reste deux. Pour l'heure, il est mentionné quelques retours au sujet du football d'animation qui vont être étudiés par la commission des jeunes. Le projet arbitrage relatif à l'indemnisation des arbitres est pour l'heure apprécié.

Par ailleurs, il est fait l'état d'un nombre de présence moins important que les saisons précédentes.

2. Projet – Organisme d'accueil service civique

Le Comité de Direction valide le dépôt d'un dossier de demande d'agrément collectif afin que le District puisse être organisme d'intermédiation dans le cadre des services civiques.

3. Formation : Gestes qui sauvent

N. BRUNEL, informe de la mise en place d'une formation « Gestes qui sauvent » dans le cadre des Formations Initiales en Arbitrage (FIA). Par ailleurs, la mise en place de cette formation sera également dispensée aux arbitres en activités dans les prochaines années.

4. Arbitrage

N. BRUNEL informe que le nombre d'arbitres pour la saison 2024/2025 se porte à 321. Cette saison, 72 nouveaux arbitres ont été formés (40 jeunes et 32 arbitres).

5. Football en Milieu Scolaire



Le Président informe le Comité de Direction de la réunion qui s'est tenue avec le club de l'O. VALENCE pour donner suite à la décision de la FFF de ne pas maintenir le Pôle d'Excellence du Football Amateur à l'O. VALENCE.

Dans ce cadre, il informe qu'une réflexion est menée par le District dans le cadre de la mise en place de trois sections sportives d'excellence sur notre territoire.

6. Centenaire : 7 juin 2025

Le Comité de Direction valide le programme officiel du Centenaire qui se déroulera le samedi 7 juin 2025 :

- 9h30 : Conseil de Ligue au District.
- 12h00 : Accueil des équipes.
- 14h30 : Match : Anciens Verts ASSE – All Stars 26/07 (Coup d'envoi à la mémoire de S. CHANAL)
- 17h00 : Inauguration du stade des Combes : « Plaine des jeux Dominique CHEVALIER »
- 19h00 : Soirée à la salle AGORA.

Concernant le livre, il va être relu dans les prochains jours afin d'être envoyé à l'édition avant la fin du mois de mars. Il sera mis en vente au prix de 25 €.

7. Gestion des deux dernières journées de championnat

Il est évoqué un durcissement de la réglementation concernant les horaires des matchs des dernières journées de championnat. Il est décidé de traiter les demandes de modification d'horaires avec attention en appliquant strictement le règlement en cours.

8. Football d'animation – Evolution des pratiques

P. AUBERT commente le projet de la Direction Technique Nationale « Modélisation des pratiques du football d'animation ». Il est mentionné les différentes remarques effectuées par la commission des jeunes et l'équipe technique départementale et le retour qui sera effectué à la DTN. Le Comité de Direction valide la synthèse effectuée.

9. Finales des Coupes Drôme-Ardèche

P. AUBERT fait l'état d'avancement de l'organisation des finales des coupes qui se dérouleront à Romans (PS Romans) les 14 et 15 juin 2025. L'organisation suit son cours sous la direction des commissions sportives et de T. FONTANILLS.

10. Journée Nationale des Débutants

P. AUBERT fait l'état de l'organisation de la Journée Nationale des Débutants qui se déroulera le samedi 24 mai 2025 à VALENCE.

11. Projet Ruralité

Le Président présente le projet consacré à la ruralité et les différentes animations souhaitées dans le cadre de l'opération « Foot à l'école ». Par conséquent, il présente le budget du projet et notamment le coût relatif aux transports.

12. Dossiers clubs





Le Président présente différents dossiers de clubs suite aux rendez-vous qui se sont déroulés dernièrement avec ceux-ci : FC DIOIS, ES MALISSARD, US MONTMEYRAN, FC AUBENAS, F. AVENIR LE TEIL MELAS.

Règlement financier :

Une situation des relevés district et de la LAuRAFoot est présentée. Une réflexion est lancée sur le calendrier des sanctions générées par les relevés au fil d'une saison.

13. Finales Futsal Jeunes – Bourg de Péage

C. BRESSON revient sur les finales futsal jeunes qui se sont déroulés à Bourg de Péage le 22 février 2025. Il remercie le club du FC PEAGEOIS pour la bonne collaboration à l'organisation de cet événement.

14. Football Loisirs

C. BRESSON informe que le District compte 21 sections loisirs sur la saison 2024-2025 contre 13 lors de la saison 2023-2024. Il est notamment discuté de la politique fédérale dans le cadre de l'activité foot en marchant.

15. Actions FFF Bénévoles

R. ARNAUD présente les opérations de valorisation des bénévoles mise en place par la FFF :

- Week-end à Clairefontaine : Dirigeants de - 5 ans / 22-23 mars 2025
- Finale Coupe de France : Journée des Bénévoles / 24-25 mai 2025

Il rappelle aux responsables de secteur les modalités pour prétendre aux différentes médailles (District – Ligue – FFF)

III. QUESTIONS DIVERSES

P. AUBERT informe le Comité de Direction d'un nombre conséquent de clubs en position de reléguable dans les catégories jeunes. Par conséquent, il propose un aménagement réglementaire pour diminuer potentiellement le nombre de descente. Le Comité de Direction valide la requête de la commission des jeunes.

Le Président,

JF. VALLET

Le Secrétaire Général,

R. ARNAUD